

ROUTES

ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER

Les agents du Département sont quotidiennement à pied d'œuvre pour entretenir, aménager et moderniser le réseau routier du territoire. Objectif : assurer la mobilité et la sécurité des Seine-et-Marnais, tout en veillant à la qualité de l'environnement et des paysages.

L'entretien et l'exploitation des routes départementales

Tout au long de l'année, le Département s'investit pour conserver des infrastructures routières de qualité. Il assure ainsi l'entretien régulier des 4 321 km de routes départementales et de ses dépendances, telles que les pistes cyclables/liaisons douces. Il gère par ailleurs toute intervention et occupation de son domaine public routier.

La modernisation du réseau, est l'une des priorités du Département. Les enjeux sont de desservir équitablement le territoire, de répondre aux besoins de mobilité et de sécurité des Seine-et-Marnais et d'accompagner le développement économique et touristique.

Pour y parvenir, le Département met en œuvre et programme différents types d'opérations pour aménager le réseau et créer de nouvelles infrastructures.

La direction des routes

La direction des routes (DR) du Département assure ainsi le pilotage de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien et du développement du réseau routier départemental.

Elle emploie près de 550 agents et se compose de :

- la sous-direction **du patrimoine routier** définit les référentiels techniques d'entretien des routes, gère le patrimoine routier, programme et assure le suivi des travaux nécessaires à sa conservation, gère les ouvrages d'art en conception et en maintenance,
- la sous-direction **des usagers et de la sécurité** définit les référentiels techniques d'exploitation et d'usage de la route, assure le pilotage de leur mise en œuvre, et assure le suivi de la politique de sécurité routière du Département,
- la sous-direction **des ressources et du numérique** pilote et gère les interfaces entre les services de la DR et les autres directions du Département,
- la sous-direction **des politiques et de la programmation** gère l'ensemble des marchés public, définit les politiques routières et est en charge de la programmation, du suivi et de l'exécution du budget,
- la **mission T Zen** assure la maîtrise d'œuvre des opérations de transport en commun en site propre,
- la **mission d'appui** assure le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.
- les **agences routières départementales** sont chargées de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien du patrimoine routier. Elles doivent également développer et sécuriser le réseau routier.

Les agences routières départementales

Le Département de Seine-et-Marne compte 5 agences routières départementales (ARD) implantées sur son territoire.

Leurs missions :

- gérer, exploiter et entretenir le patrimoine routier,
- développer et sécuriser le réseau sur leur secteur,
- assurer une relation directe de proximité avec les usagers, les riverains et les élus locaux,
- relayer les informations locales et proposer des réponses,
- s'assurer du déploiement de la politique départementale.

Pour exercer ces différentes missions, chaque ARD comprend 3 centres routiers. Ces équipes délocalisées interviennent au titre de l'exploitation de la route, de l'entretien du réseau, de la conservation du patrimoine et de la sécurité routière, sous la coordination des ARD et de la DR.

Agence routière départementale de Meaux

- 1, rue des Raguins - 77124 Villenoy
- art-meaux-villenoy@departement77.fr

Agence routière départementale de Coulommiers

- 8, rue du Parc - 77120 Chailly-en-Brie
- art-coulommiers@departement77.fr

Agence routière départementale de Melun

> 314, avenue Anna Lindh - 77240 Vert-Saint-Denis

> art-melun@departement77.fr

Agence routière départementale de Provins

> 47, avenue du Général de Gaulle - 77160 Provins

> art-provins@departement77.fr

Agence routière départementale de Moret

> 9, rue du Bois Prieur - 77250 Veneux-les-Sablons

> art-moret-veneux@departement77.fr

Les actions d'entretien et de développement durable

Les mesures en faveur du développement durable prises par le Département se traduisent lors des opérations d'entretien et dans la réalisation de nouvelles routes avec la prise en compte de la dimension environnementale : pratiques innovantes, chantiers expérimentaux, nouvelles méthodes de travail comme les "chantiers recyclage s" et fauchage tardifs.

La lutte contre les dépôts sauvages

Depuis plusieurs années, des dépôts sauvages de déchets apparaissent aux abords des routes seine-et-marnaises.

Pour le Département, le coût des 1 225 tonnes de déchets ramassées en bordure des routes départementales s'est élevé à 961 200 € et a mobilisé l'équivalent de 10 agents à temps plein, en 2018.

Pour répondre à ce problème qui nuit au cadre de vie et à la sécurité routière des Seine-et-Marnais, le Département assure une surveillance renforcée des sites les plus touchés et met en place des dispositifs dissuasifs limitant les dépôts comme la photo-surveillance.



Le Département de Seine-et-Marne, fortement mobilisé contre les dépôts sauvages aux abords des routes départementales, a obtenu une subvention de plus de 698 000 € de [la Région Île-de-France](https://www.iledefrance.fr/) (<https://www.iledefrance.fr/>) dans le cadre du [Fonds régional de propreté](https://www.iledefrance.fr/resorption-des-depots-sauvages-de-dechets-dimportance-regionale-et-situations-exceptionnelles) (<https://www.iledefrance.fr/resorption-des-depots-sauvages-de-dechets-dimportance-regionale-et-situations-exceptionnelles>).

L'eco-paturage

Certains sites routiers présentent des contraintes par leurs formes géométriques et leurs caractéristiques techniques. Ils nécessitent dès lors un entretien spécifique des espaces végétalisés. L'installation d'animaux (moutons, boucs, chèvres) constitue une solution alternative à l'entretien mécanique de ces espaces.

La technique de l'éco-paturage s'inscrit naturellement dans la continuité de la démarche Zéro phyto du Département de Seine et Marne.

Cette technique présente plusieurs avantages :

- suppression de la pénibilité des interventions et des risques inhérents (AT) aux zones difficiles d'accès.
Exemples : talus, friches, broussailles, bassins en eau et zones humides, etc.
- coût comparable à la mécanisation pour une qualité de prestation supérieure,
- respect des sites et diminution des risques d'intrusions,
- maintien et développement de la biodiversité,
- forte diminution des outils mécanisés contribuant à minimiser notre impact carbone ainsi que la pollution sonore,
- fonction pédagogique,
- amélioration du cadre de vie pour les usagers.

Pour s'assurer de l'efficacité de cette technique, une phase expérimentale est en cours sur 6 bassins routiers de puis le 1^{er} semestre 2020.

Le rôle des 6 bassins routiers de Seine-et-Marne et des ouvrages hydrauliques qui leurs sont liés est triple :

- la sécurité de l'usager,
- la pérennité de la route,
- la protection de l'environnement avec notamment la lutte contre les pollutions accidentelles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans l'ensemble des opérations qu'elle programme, la direction des routes s'emploie à protéger et entretenir les paysages du territoire. Pour ce faire, elle peut s'appuyer sur des outils très fins de connaissance et de valorisation des ressources naturelles. Nourris et développés par le Département, plusieurs atlas ont ainsi été créés : atlas de la flore sauvage, atlas de la faune, atlas des milieux naturels et continuités écologiques, atlas de la biodiversité et de la société, et atlas des paysages.



Carte des secteurs des agences routières départementales PDF - 834.89 Ko (/sites/default/files/media/downloads/carte-secteur-ard.pdf)



Créé le: 26/06/2020

- Mis à jour le : 17/08/2020